

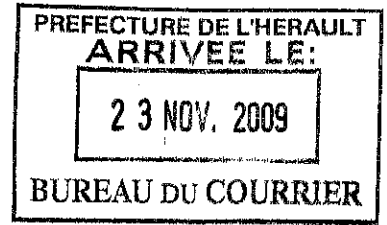


JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
X^e CANTON DE MONTPELLIER

**ARRETE N°112
CONCESSION DE TERRAIN
dans le Cimetière Communal**



Le Maire de la Commune,
Vu la demande présentée par **Madame SAMUEL veuve KOMAROMY Elisabeth**,
cessionnaire tendant à obtenir le renouvellement pour une même durée de la
concession sise dans le cimetière communal :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de **Madame SAMUEL veuve KOMAROMY Elisabeth** la concession n° 4 section A du plan du cimetière, délivrée le **24 janvier 1994** pour une durée de quinze années.

Article 2 : La concession identifiée ci-dessus est renouvelée pour une même période, à compter du **7 mai 2009**.

Article 3 : Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs du concessionnaire originel.

Article 4 : Le renouvellement est accordé moyennant la somme de 728 € (sept cent vingt huit euros), « droits d'enregistrement inclus » qui a été versé dans la caisse du percepteur municipal suivant quittance n° **PAUB** du **25/5/09**.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession municipale et en préfecture.

Fait en Mairie le **7 mai 2009**.

Décompte de la concession :	
- <u>Prix de la concession</u>	700,00 €
- <u>Droit d'enregistrement</u> :	
Département (3,80%).....	27,00 €
Frais d'assiette (2,50%).....	1,00 €
Total	728,00 €

Gilda Lort. LOT
Agent Adm. traitif

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

(Signature)

Jean OUSSET

Enregistré à : **SIE DE MONTPELLIER SUD EST**
Le 24/08/2009 Borderau n°2009/1 558 Case n°2
Enregistrement : 28 €
Total liquidé : vingt-huit euros
Montant reçu : vingt-huit euros
L'Agent
Penalités :